



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 45/2015

Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Composition de la Commission des finances :

Eric Bron	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre - rapporteur
Markus Roth	Membre
Philippe Muggli	Membre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Cofin tient à remercier la Municipalité pour sa démarche de partage transparente et constructive. En août 2014, M. Pierre Busset avait été mandaté sur la question de la planification financière. Il a été accepté par toutes les parties prenantes que les résultats financiers de ces dernières années sont bons mais qu'il faut rester attentif sur la montée en puissance et l'impact financier des investissements importants qu'envisage la Municipalité.

2. Analyse de la Commission

Les résultats de la commune de Cugy restent positifs malgré les craintes de la Municipalité de voir les liquidités ne plus couvrir les charges courantes.

La commission des finances est consciente que les réserves diminuent et salue les efforts fait par la Municipalité de tout mettre en œuvre pour utiliser prioritairement les ressources à court terme avant d'emprunter sur les marchés financiers. A ce titre, il est important de noter que, grâce à l'utilisation prioritaire des liquidités, la commune de Cugy a réussi à éviter d'emprunter à ce jour (30.9.2015) la somme de CHF 1'546'061.--. Ce montant peut être considéré comme une réserve utilisable en tout temps, moyennant le respect du plafond d'endettement global.

Il est entendu que les derniers projets votés et approuvés par le Conseil communal sont d'importance. Si nous devons qualifier cette Municipalité 2011-2016 nous pourrions la résumer comme celle de l'immobilier et non de l'immobilisme. Des chantiers d'importance ont

été lancés, tout en restant dans le plafond d'endettement admissible, en incluant bien entendu l'ancienne forge. Tout ceci a des conséquences financières importantes.

1

La Commission des finances a également pris bonne note que la péréquation financière est calculée sur de nombreux critères dont la rentabilité et le taux d'imposition de chaque commune. Dans le cas de Cugy, avec un taux bas et un résultat positif, la charge péréquative augmente sensiblement. Il s'agit donc de trouver le meilleur compromis entre le taux d'imposition et les charges péréquatives.

De plus, la marge d'autofinancement a diminué, ce qui est un indicateur avancé à tenir en compte. Cette marge d'autofinancement ainsi que les résultats de la commune sont les deux éléments qui ont poussé notre commission à revoir au début de notre législature l'approche financière globale.

Même si les finances de la Commune sont saines et que les réserves sont suffisantes en cas de déficit, la Commission des finances conçoit qu'il est maintenant temps de penser à une augmentation modérée du taux d'imposition. Ceci devrait permettre d'assurer à terme un coussin financier dans le but de générer la liquidité au quotidien pour couvrir l'ensemble des charges des investissements acceptées tout au long de cette législature.

3. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 45-2015 avec une augmentation de 3 points d'impôts.

Cugy, le 10 octobre 2015.

Eric Bron Bertrand Fahrni Armand Jost Markus Roth Philippe Muggli

